

Le Conseil Municipal convoqué le 14 décembre 2017 s'est réuni le 18 décembre 2017 à 19H30.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions modificatives,
- Délibération spécifique provisions,
- SIE-ELY : nomination délégué et suppléant,
- Questions et informations diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

L'an Deux Mil dix-sept, le 18 décembre à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres excusés : 05
 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres votants : 11

Etaient présents : MM. BERTRAND V., BEAUQUESNE L., BROUTIN Y., CABON P., PRADELS P., FAUTRAT G., Mmes. BOULANGER V., MITHOUARD L., NIQUET L., SCHNEIDER M.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : ROBERT V., BUSSERET I., MENARD S., MONTARGON J-L., BLIVET A.

Secrétaire de séance : PRADELS P.

Pouvoirs : - BUSSERET I. a donné procuration à BROUTIN Y.

2017-10-01 : Décision modificative n°3/ 2017 – BP Commune.

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : eau et assainissement	118.00€	0€	0€	0€
D-6064 : fournitures administratives	200.59€	0€	0€	0€
D-615228 : entretien et réparations autres bâtiments	7 296.38€	0€	0€	0€
D-6232 : fêtes et cérémonies	0€	400.00 €	0€	0€
Total D011 : charges à caractère général	7 614.97 €	400.00 €	0€	0€
D-6411 : personnel titulaire	0€	18 197.39 €	0€	0€
Total D012 : charges à caractère général	0€	18 197.39 €	0€	0€
D-6531 : indemnités	0€	1 105.48€	0€	0€
D-6553 : service incendie	12 706.22 €	0€	0€	0€
D-657348 : autres communes	1 105.48 €	0€	0€	0€
D-65737 : autres établissements publics locaux	400.00€	0€	0€	0€
Total D65 : autres charges de gestion courante	14 211.70€	1 105.48 €	0€	0€
D-66111 : intérêts réglés à l'échéance	0€	2 005.80 €	0€	0€
Total D66 : charges financières	0€	2 005.80 €	0€	0€
D-673 : titres annulés (sur exercice antérieurs)	0€	118.00 €	0€	0€
Total D67 : charges exceptionnelles	0€	118.00€	0€	0€
Total FONCTIONNEMENT	21 826.67 €	21 826.67 €	0€	0€

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : emprunts en euros	0€	60.00€	0€	0€
Total D16 : emprunts et dettes assimilés	0€	60.00€	0€	0€
D-202 : frais de réalisation documents d'urbanisme et numérisation cadastre	0€	2 774.00€	0€	0€
Total D20 : immobilisations incorporelles	0€	2 774.00€	0€	0€
D-21311 : hôtel de ville	334.00€	0€	0€	0€
Total D21 : immobilisations corporelles	334.00€	0€	0€	0€
D-2313: constructions	2 500.00€	0€	0€	0€
Total D23:immobilisations en cours	2 500.00€	0€	0€	0€
D-673 : titres annulés (sur exercice antérieurs)	0€	118.00 €	0€	0€
Total FONCTIONNEMENT	2 834.00 €	2 834.00 €	0€	0€

2017-10-02 : Délibération spécifique provisions budgétaires.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au Conseil municipal de constituer une telle provision au regard des montants proposés par le passé en admissions en non-valeur et à ce jour susceptible de l'être par le comptable, pour un montant de 13 817.84 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'opter pour l'inscription en recette de la section d'investissement du montant de cette dotation aux provisions, comme le prévoit le régime des provisions budgétaires sur option. Par ailleurs, les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire la reprise de ladite provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal,

Vu les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, **Décide** de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 13 817.84€

Décide ainsi l'inscription au BP 2017 du montant annuel du risque encouru, soit 13 817.84€ correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,

Autorise le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

2017-10-03 : Nomination du délégué et du suppléant SIE-ELY (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir & Yvelines.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° DRCL-BICCL-2017328-0001 en date du 24 novembre 2017 portant création du : **Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY)** par fusion entre le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région Prouais-Rosay (SIEPRO) et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus (SIERO) ;

Vu l'article 7 des statuts détaillant le fonctionnement du SIE-ELY,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SIE-ELY,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

➤ **Election du délégué titulaire**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après:

– M.BEAUQUESNE Luc a été proclamé délégué titulaire.

➤ **Election du délégué suppléant**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- M. CABON Patrice a été proclamé délégué titulaire.

QUESTIONS DIVERSES.

Prélèvement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de fin janvier 2018, le prélèvement automatique va être mis en place pour les régies périscolaires (Cantine et garderie)

INSEE : Monsieur le Maire indique que suite à un courrier de l'INSEE la population légale est de 562 habitants (dont 14 comptés à part).

Bibliothèque : Madame SCHNEIDER est de nouveau conviée à une réunion pour la mise en réseau des bibliothèques.

Commerce : Les gérants ont signalé que des soucis d'infiltrations ainsi que divers défauts apparaissent dans le restaurant et dans le logement. Messieurs CABON et BROUTIN se rendront sur place pour faire les constatations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.